

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires
Service aménagement, biodiversité et eau

Unité police de l'eau

Dossier suivi par : Pascal RIDGEN
Tél. : 03 87 28 30 80
Fax : 03 87 02 79 32
Mél : pascal.ridgen @moselle.gouv.fr
Réf. : PR/

**Objet : Dossier de déclaration concernant le rejet de l'eau
de lavage provenant de l'unité de production d'eau
potable de Volmunster
Accord avant le délai de 2 mois**
PJ Fiche de renseignement descriptive du IOTA

**M. le Président du Syndicat
Intercommunal des Eaux de Volmunster
Zone Artisanale Voie Romaine
57720 VOLMUNSTER**

Metz, le **29 MAI 2015**

Madame,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif au :

➤ **Rejet des eaux de lavage de l'unité de production d'eau potable à Volmunster dans le cours d'eau du Nesselbach**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 28 avril 2015, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de VOLMUNSTER où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Copie transmise à :

- M. le Maire de Volmunster

- Bureau d'études EGIS EAU
97, rue Haroun Tazieff
54320 MAXEVILLE

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU



VALERIE ANTOINE-POTIER